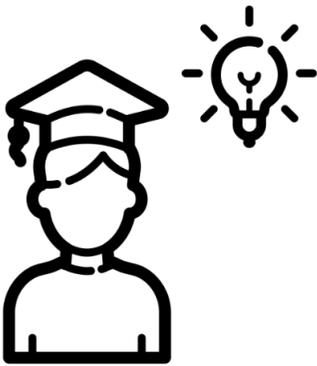


Aides et financements



Plusieurs aides financières peuvent être allouées aux apprentis de l'EICnam pour les aider à financer leur séjour à l'étranger.

La bourse Erasmus+

Cette bourse concerne les apprentis qui partent avec le programme Erasmus + pour :

- Réaliser un stage dans une entreprise ou un laboratoire
- Suivre une période de formation dans un établissement partenaire

Destinations

La mobilité doit avoir lieu dans l'un des pays participant au programme Erasmus + : il s'agit des États membres de l'UE (Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède) et des pays tiers participant au programme : l'Islande, le Liechtenstein, La Norvège, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse varie en fonction du coût de la vie dans le pays de destination, de la distance entre le pays d'origine et le pays de destination, du nombre d'élèves sollicitant la bourse et de la disponibilité d'autres bourses.

Année 2023-2024 - Montant de la bourse Erasmus+ Cnam par type de mobilité

Groupes	Pays de destination	Mobilités d'études
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + pays région 14	310,0
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + pays région 13	260,0
G3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200,0
Région 13	Andorre, Monaco, Saint-Marin, Etat de la Cité du Vatican	260,0
Région 14	Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni	310,0
Régions de 1 à 12	Voir liste détaillée	

**Montants susceptibles de modification*

Durée du séjour

Les apprentis éligibles sont celles et ceux qui vont effectuer une mobilité d'au moins 2 mois dans l'un des pays partenaires. La durée maximum du séjour est d'un an.

Modalités de versement de la bourse

Un premier acompte de 80 % est versé dans les 45 jours suivant le début de votre mobilité. Le solde est versé dans les 45 jours suivant le retour en France.

Procédure à suivre pour effectuer la demande de bourse :

La demande de bourse est formulée à travers un kit Erasmus + (un contrat de mobilité comprenant un contrat pédagogique, les conditions générales de la mobilité, et la charte de l'élève Erasmus +) qui doit être rempli par l'apprenti et être signé par le responsable pédagogique ainsi que l'entreprise/université d'accueil.

Les demandes de bourses sont centralisées par l'EICnam :

Coordinatrice Erasmus + du Cnam : [Kim Vu](#)



une photocopie d'une pièce d'identité, de la carte vitale et un RIB doivent accompagner le dossier.

Pour les élèves en situation de handicap, il existe des fonds complémentaires. Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ spécifique, en complément de leur bourse de mobilité qui prendrait en charge les frais supplémentaires engendrés par leur séjour en Europe (jusqu'à 100% des frais réels encourus). Pour plus d'informations : [cliquez ici](#)

Les aides régionales et des collectivités territoriales

Les régions proposent également des bourses pour la mobilité internationale. Les conditions d'attribution et les montants varient d'une région à l'autre.

Certaines communautés de communes, communautés d'agglomération ou communes peuvent décider d'aider financièrement les élèves qui ont un projet à l'international. Les politiques d'attribution sont propres à chaque entité : **il faut se renseigner directement auprès d'elles.**

Pour obtenir plus d'informations, consultez [le site d'Euroguidance](#)

Les aides spécifiques

Gouvernement britannique

Dans certains cas de figure, le gouvernement britannique alloue des aides aux élèves français en mobilité au Royaume-Uni.

➡ [Pour en savoir plus.](#)

Office franco-allemand pour la jeunesse pour les mobilités en Allemagne

Les apprenti-e-s peuvent candidater pour une bourse pour la réalisation d'un stage pratique pendant la formation professionnelle / technologique.

➡ [Pour en savoir plus](#)

L'Agence Pro-Tandem pour les mobilités en Allemagne

Cette agence subventionne des stages de 3 semaines en Allemagne pour les apprenti-e-s. Si ce programme vous intéresse, il faut en parler à votre CFA ou à votre entreprise qui peuvent vous y inscrire.

➡ [Pour en savoir plus:](#)

Fullbright pour les USA

Le site de Fullbright consacre un article aux possibilités de financement.

➡ [Pour en savoir plus.](#)

L'Office franco-qubécois pour la jeunesse

Cet office propose une bourse pour accompagner les apprenti-e-s allant effectuer un stage dans une entreprise au Québec.

➡ [Pour en savoir plus.](#)

Les opérateurs de compétence (Opco)

L'opérateur de compétences de l'employeur (Opco) peut prendre en charge les frais relevant de la mobilité internationale de l'apprenti (frais de déplacements, logement, cotisations sociales etc). Il est nécessaire, en amont de la signature de la convention de mobilité, d'adresser à l'Opco **une demande de prise en charge de frais supportés par l'apprenti-e.**

Si la mobilité est inférieure à 4 semaines, c'est à l'entreprise d'origine de l'apprenti d'adresser une demande de financement à l'OPCO.

Si la mobilité est supérieure à 4 semaines, c'est au CFA en France duquel dépend l'apprenti de formuler cette demande.

Aides directes de CCR

Certains CCR proposent également des bourses Erasmus, ou d'autres aides, en plus de celles proposées par l'Eicnam. Prenez directement contact avec votre CCR pour connaître les conditions d'accès.

Pour toutes informations complémentaires



[Sophie Le Liboux](mailto:Sophie.Le.Liboux)

Liens Utiles



OFAJ
DFJW



<https://ecole-ingenieur.cnam.fr/l-international/aides-et-financements/aides-et-financements-1200409.kjsp?RH=159974>